

**Municipalité de  
Fortierville  
MRC de Bécancour  
Province de Québec**

## **AVIS PUBLIC Entrée en vigueur**

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **10 novembre 2025**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- Règlement # 2025-09-234 modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091
- Règlement # 2025-09-235 modifiant le règlement de lotissement # 2013-09-087
- Règlement # 2025-09-236 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2013-09-090

Les règlements visent à :

- ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- permettre les conteneurs comme bâtiments accessoires à l'extérieur du périmètre urbain et à l'intérieur de la zone IND-01;
- permettre les conteneurs comme structure de bâtiment à l'extérieur du périmètre urbain;
- permettre la classe d'usages « V Liés à l'automobile » à l'intérieur de la zone IND-01;
- retirer les normes d'accès au terrain pour les usages résidentiels dans les zones A-01, A-02, A-03, A-04 et A-05;
- permettre le remembrement d'un terrain.
- permettre les logements intergénérationnels dans de bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée.

2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le **27 novembre 2025**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Fortierville, le **27 novembre 2025**.



Annie Jacques,  
Directrice générale et greffière-trésorière